Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260504-2026_059-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et quatre mai à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Fabien CONNAN en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-059
AFFAIRES COMMUNALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est un organisme public présent dans chaque commune, chargé de mettre en œuvre la politique sociale au niveau local.

Le CCAS a pour mission principale d'aider les habitants en difficulté, notamment dans l'aide à la constitution de dossier auprès des organismes adéquats, dans les domaines suivants :

- Aide sociale : accompagnement des personnes en situation de précarité (aides financières, alimentaires…)
- Soutien aux personnes âgées : portage de repas, aides à domicile, activités
- Aide aux personnes handicapées
- Gestion des urgences sociales

Le CCAS est présidé par le Maire de la commune et géré par un conseil d'administration composé d'élus, de représentants d'associations (UDAF par exemple) et de personnes bénévoles, nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal. A la dernière réunion, certaines personnes membres durant le mandat précédent ont souhaité renouveler leurs bénévolats. Monsieur le Maire propose donc de reconduire :

- Membres non élus
  - → Claire JOUVIN (représentante UDAF)
  - → Geneviève LABBÉ
  - → Colette LE TEXIER TONNERRE

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260504-2026_059-DE

Et de rajouter des membres

- Membres élus
  - → Sophie LABBÉ
  - → Chantal LEFEUVRE
  - → Alice BAUDUCEL
  - → Virginie GOLTZ
  - → Violaine JAFFRÉ

- Membres non élus
  - → Sylvianne TEFFAINE
  - → Roselyne BOURDAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de nommer les membres (élus et non élus) ci-dessus devant siéger au CCAS de la commune de Noyal dont Philippe HELLO, Maire, est le Président de droit, pour la durée du mandat 2026-2032.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Fabien CONNAN

Le Maire,
Philippe HELLO

Délibération certifiée publiée le 07-05-2026 - transmise en Préfecture le 07-05-2026
Philippe HELLO, Maire